



Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020 (CPER)

Liste des collectivités territoriales composant les 3 territoires sarthois éligibles au volet territorial

Territoires du Sud Sarthe

- Communauté de communes du bassin Ludois : Le Lude, Chenu, Dissé sous le Lude, La Bruère sur Loir, La Chapelle aux Choux, Luché Pringé, Germain d'Arcé, Savigné sous le Lude.
- Communauté de communes du canton de Pontvallain : Pontvallain, Cérans Foullertourte, Château l'Hermitage, La Fontaine St Martin, Mansigné, Oizé, Requeil, St Jean de la Motte, Yvré le Pôlin.
- Communauté de communes du Val du Loir : Beaumont-sur-Dême, Chahaigues, La Chapelle-Gaugain, La Chartre-sur-le-Loir, Lavenay, Lhomme, Marçon, Poncé-sur-le-Loir, Ruillé-sur-Loir
- Communauté de communes du Pays fléchois : La Flèche, Arthezé, Bazouges, Bousse, Clermont Créans, Cré sur Loir, Crosnières, Courcelles la Forêt, La chapelle d'Aligné, Ligron, Mareil sur Loir, Thorée les Pins, Villaines sous Malicorne
- Communauté de communes Aune et Loir : Aubigné-Racan, Coulongé, Mayet, Sarcé, Vaas, Verneil-le-Chétif
- Communauté de communes Loir et Bercé : Beaumont-Pied-de-Bœuf, Château-du-Loir, Dissay-sous-Courcillon, Flée, Jupilles, Lavernat, Luceau, Montabon, Nogent-sur-Loir, Saint-Pierre-de-Chevillé, Thoiré-sur-Dinan, Vouvray-sur-Loir
- Communauté de communes de Lucé : Le Grand Lucé, Courdemanche, Montreuil le Henri, Pruillé l'Eguillé, St Georges de la Couée, St Pierre du Lorouër, St Vincent du Lorouër, Villaines sous Lucé.
- Communauté de communes Orée de Bercé béloinois : Ecommoy, Laigné en Belin, Marigné Laillé, Moncé en Belin, St Biez en Belin, St Gervais en Belin, St Ouen en Belin, Téléché.
- Bessé sur Braye
- Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Loir
- Syndicat mixte du Pays du Mans

Territoires du Nord Sarthe

- Communauté de communes de la Champagne conlinoise : Bernay-en-Champagne, La Chapelle-Saint-Fray, Conlie, Cures, Degré, Domfront-en-Champagne, Lavardin, Mézières-sous-Lavardin, Neuvillalais, Neuvy-en-Champagne, La Quinte, Ruillé-en-Champagne, Sainte-Sabine-sur-Longève, Saint-Symphorien, Tennie
- Communauté de communes du Pays de Sillé : Crissé, Le Grez, Mont-Saint-Jean, Neuville-en-Charnie, Parennes, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Rouez-en-Champagne, Saint-Rémy-de-Sillé, Sillé-le-Guillaume.
- Communauté de communes du Pays belmontais : Assé-le-Riboul, Beaumont-sur-Sarthe, Coulombiers, Doucelles, Juillé, Maresché, Piacé, Saint-Christophe-du-Jambet, Saint-Marceau, Ségrie, Le Tronchet, Vernie, Vivoin.

- Communauté de communes des Alpes mancelles : Assé-le-Boisne, Douillet-le-Joly, Fresnay-sur-Sarthe, Moitron-sur-Sarthe, Montreuil-le-Chétif, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Germain-sur-Sarthe, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Ouen-de-Mimbré, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Victeur, Sougé-le-Ganelon
- Communauté de communes des Portes du Maine normand : Ancinnes, Bérus, Béthon, Bourg-le-Roi, Chérancé, Chérisay, Fyé, Gesnes-le-Gandelin, Grandchamps, Livet-en-Saosnois, Moulins-le-Carbonnel, Oisseau-le-Petit, Rouessé-Fontaine, Thoiré-sous-Contensor
- Communauté de communes du Saosnois : Mamers, Aillières-Beauvoir, Les Aulneaux, Blèves, Commerveil, Contilly, Louvigny, Louzes, Marollette, Les Mées, Neufchâtel-en-Saosnois, Panon, Pizieux, Saint-Calez-en-Saosnois, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Longis, Saint-Pierre-des-Ormes, Saint-Rémy-des-Monts, Saint-Rémy-du-Val, Saint-Vincent-des-Prés, Saosnes, Vezot, Villaines-la-Carelle, Villeneuve-en-Perseigne
- Commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne : maires délégués de Chassé, La Fresnaye-sur-Chédouet, Lignièrès-la-Carelle, Montigny, Roullée, Saint-Rigomer-des-Bois
- Communauté urbaine d'Alençon : Arçonnay, Champfleur, Chenay, Le Chevain, St-Paterne
- Syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe
- Syndicat mixte du Pays d'Alençon

Territoires du Perche sarthois

- Communauté de communes Maine 301 : Bonnétable, Beaufay, Briosne-les-Sables, Courcemont, Courcival, Jauzé, Nogent-le-Bernard, Roupperoux-le-Coquet, Saint-Georges-du-Rosay, Terrehault
- Communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise : La Ferté-Bernard Avezé, Beillé, Boëssé-le-Sec, La Bosse, Bouër, La Chapelle-du-Bois, La Chapelle-Saint-Rémy, Cherré, Cherreau, Cormes, Dehault, Duneau, Le Luart, Préval, Prévelles, Saint-Aubin-des-Coudrais, Saint-Denis-des-Coudrais, Saint-Hilaire-le-Lierru, Saint-Martin-des-Monts, Sceaux-sur-Huisne, Souvigné-sur-Même, Théligny, Tuffé, Villaines-la-Gonais, Vouvray-sur-Huisne
- Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois : Savigné-l'Évêque Ardenay-sur-Mérize, Le Breil-sur-Mérize, Connerré, Fatines, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Nuillé-le-Jalais, Saint-Célerin, Saint-Corneille, Saint-Mars-la-Brière, Sillé-le-Philippe, Soultré, Surfonds, Torcé-en-Vallée
- Communauté de communes du Val de Braye : Berfay, Champrond, Courgenard, Dollon, Gréez-sur-Roc, Lamnay, Lavaré, Melleray, Montmirail, Saint-Jean-des-Échelles, Saint-Maixent, Saint-Ulphace, Semur-en-Vallon, Valennes, Vibraye
- Communauté de communes du Pays bilurien : Bouloire, Coudrecieux, Maisoncelles, Saint-Mars-de-Locquenay, Saint-Michel-de-Chavaignes, Thorigné-sur-Dué, Tresson, Volnay
- Communauté de communes du Pays calaisien : Saint-Calais, La Chapelle-Huon, Cogners, Conflans-sur-Anille, Écorpain, Évaillé, Marolles-lès-Saint-Calais, Montaillé, Rahay, Sainte-Cérotte, Sainte-Osmane, Saint-Gervais-de-Vic, Vancé
- Syndicat mixte du Pays du Perche sarthois